

## **REGLEMENT - LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité Quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau ou via le numéro SMS **81109** ou **7202** ou **3364**.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité Personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à envoyer leur messages par SMS via le numéro court SMS+ **81109** ou **7202** du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à /aux :

- **l'encombrement du réseau ;**
- **une erreur humaine ou d'origine électrique ;**
- **toute intervention malveillante ;**
- **la liaison téléphonique ;**
- **matériels ou logiciels ;**
- **tout dysfonctionnement de logiciels ou de matériels ;**
- **un cas de force majeure ;**

### **ARTICLE 9 FRAUDES**

La société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **ARTICLE 10 DECLARATIONS**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus. La société organisatrice et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à L'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'Exécution du présent règlement. En cas de désaccord perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux. définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.



**Responsable communication**